

Préambule de la Stratégie de formation en matière de gestion des urgences au Canada

La Stratégie de formation en matière de gestion des urgences au Canada (la Stratégie) a été élaborée par le Comité national sur la formation en gestion des urgences dans le cadre du Plan d'action de la stratégie de formation en matière de gestion des urgences pour 2005-2010. Elle prend appui sur le Plan d'action et vise la poursuite des objectifs de formation en gestion des urgences communs à tous les gouvernements dans le contexte d'un cadre stratégique, d'objectifs pour 2005-2010 et de mesures d'actions spécifiques. Il est convenu que la formation relève des gouvernements provinciaux et territoriaux et que le gouvernement fédéral, tout comme les autres intéressés, ont la responsabilité, en tant qu'employeurs, d'offrir une formation appropriée à l'interne, afin d'améliorer le rendement de leurs employés.

La Stratégie est le fruit d'un examen FPT et de la mise à jour de la Stratégie nationale de formation (SNF) pour 2001-2006. Elle vise à préserver la vision de la SNF, soit de créer et de maintenir, de façon progressive et durable, des activités et projets de formation pour appuyer la gestion des urgences au Canada. Elle est également fondée sur les principes de collaboration, de formation aux bonnes personnes, d'amélioration du travail en équipe, d'échange des renseignements sur la formation et les pratiques exemplaires et du respect des besoins particuliers de chaque gouvernement.

L'annexe de la Stratégie comporte une liste de mesures à court terme. Elle intègre tout d'abord les mesures d'actions que renfermait le Plan d'action de la stratégie de formation en matière de gestion des urgences pour 2005-2010.

Après son approbation, la Stratégie remplacera le Plan d'action de la stratégie de formation en matière de gestion des urgences et la Stratégie nationale de formation pour 2001-2006.

Stratégie de formation en matière de gestion des urgences au Canada

Vision

La Stratégie de formation en matière de gestion des urgences au Canada (la Stratégie) a été élaborée par le Comité national sur la formation en gestion des urgences (CNFGU) dans le but de créer, de façon progressive et durable, des activités et projets de formation en matière de gestion des urgences (GU), qui tiennent compte des responsabilités des gouvernements et qui contribuent au développement de communautés plus fortes.

Cadre stratégique

La première partie de la Stratégie comprend un cadre stratégique composé d'objectifs, de rôles et responsabilités, de principes directeurs, et de gouvernance. Ce cadre fournit une orientation à long terme visant à s'étendre bien au-delà des cinq années au cours desquelles la présente Stratégie sera en oeuvre.

Objectifs

Afin d'orienter les travaux, les trois objectifs suivants ont été retenus et considérés comme fondamentaux aux efforts fédéraux provinciaux/territoriaux (FPT) en matière de formation en GU.

- Renforcer la collaboration et le partenariat entre les différents gouvernements par un processus FPT amélioré;
- Faire progresser les connaissances et l'apprentissage dans le milieu FPT de GU;
- Aligner constamment la Stratégie et les activités qui en découlent sur l'orientation assurée par les ministres FPT responsables de la gestion des urgences

Rôles et responsabilités

Les parties à cette stratégie assument des rôles et des responsabilités complémentaires et distincts. La formation relevant de la compétence des provinces, ces dernières sont responsables de la formation en matière de gestion des urgences sur leur territoire et, en conséquence, sont les maîtres d'oeuvre de leurs initiatives de formation.

Le gouvernement fédéral est chargé de cerner ses propres besoins en matière de formation liée à la gestion des urgences, de déterminer comment ces besoins seront satisfaits et d'y répondre comme il se doit. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral facilite également la coordination et l'avancement de la formation en GU à l'échelle nationale et appuie les efforts déployés par les provinces et les territoires dans le domaine de la formation grâce à l'échange d'information, de documents et d'autres ressources.

Au besoin, les parties appuieront respectivement leurs efforts en matière de formation sur la gestion des urgences et s'échangeront les ressources en cette matière.

Principes directeurs

Outre les objectifs, il y a un appui général sur la nécessité d'appuyer les travaux relatifs à la formation en GU sur les trois principes directeurs suivants :

- La complémentarité des efforts FPT en matière de formation en GU par un meilleur échange des renseignements et du matériel, en évitant le travailler en vase clos et en réduisant autant que possible les activités faisant double emploi;
- La reconnaissance et le respect de la responsabilité et des besoins de chaque gouvernement;
- Selon leurs besoins, les gouvernements ont la liberté de participer ou de ne pas participer à des activités données.

Pour atteindre les buts et objectifs de la Stratégie, les gouvernements FPT conviennent, selon leur capacité, d'échanger des ressources et de participer aux activités et projets de formation en matière de gestion des urgences.

Le succès de la Stratégie dépend de l'engagement, du suivi et de la collaboration des divers partenaires au Canada. Ces considérations partagées sont perçues comme des investissements qui rapporteront aux divers gouvernements et à la communauté élargie de la gestion des urgences au Canada.

Gouvernance

La Stratégie sera mise en oeuvre par le CNFGU, sous la direction des CSRGU et, par le truchement de ces derniers, reflétera l'orientation stratégique établie par les ministres et sous-ministres.

Le CNFGU, communiquera des observations et recommandations aux CSRGU sur des questions touchant l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie.

Les représentants des CSRGU doivent s'efforcer de consacrer des ressources en vue d'activités spécifiques prévues dans la Stratégie, à leur discrétion et selon leurs propres processus budgétaires réguliers, en vue de tenir compte de la situation relative au budget et aux ressources de chaque gouvernement.

1. Composition du CNFGU

- Le CNFGU sera composé d'un responsable de chaque OMU provincial et territorial chargé de la formation dans son gouvernement et du directeur exécutif du Collège canadien de gestion des urgences (CCGU).
- Le CNFGU aura deux coprésidents, un représentant le gouvernement fédéral et l'autre, les provinces et territoires. Le coprésident fédéral sera le directeur exécutif du CCGU. Le coprésident PT sera choisi par les provinces et territoires; il serait peut-être utile que le coprésident PT siége pendant deux ans, en vue d'assurer une continuité.
- D'autres ministères et organismes FPT ou organismes concernés pourront participer, de façon ponctuelle, aux réunions du CNFGU, à l'invitation de ce dernier et à des fins spécifiques et convenues.

2. Rapports du CNFGU

Par l'intermédiaire des deux coprésidents, le CNFGU présente des rapports directement aux CSRGU à la réunion annuelle de ces derniers. Les coprésidents sont chargés de :

- Fixer l'ordre du jour des réunions, en consultation avec les autres membres;
- Déterminer le lieu et la date des réunions, après consultation des membres;
- Faciliter le déroulement des activités du CNFGU (p. ex., s'occuper des demandes de participation), en consultation avec les membres;
- S'assurer que les comptes-rendus et les procès-verbaux soient produits et communiqués.

3. Administration du CNFGU

- *Fréquence et lieu des réunions.* Le CNFGU se réunira une fois par année à Ottawa (cette réunion étant combinée à une réunion PT) en plus de tenir des conférences téléphoniques périodiques durant l'année. Lorsque les circonstances le justifient, une deuxième réunion annuelle des représentants PT de la formation sera convoquée à tour de rôle par les différents gouvernements et devra avoir lieu de manière

à être compatible avec les ateliers ou autres mesures d'actions énumérées.

- *Prise de décision.* Le processus décisionnel et l'établissement d'une orientation par les membres du CNFGU pour les activités du comité reposeront sur le consensus, les coprésidents s'efforçant de faciliter le processus.
- *Modèle(s) de financement et soutien pour le CNFGU.* Le succès du CNFGU et de la Stratégie exige un financement suffisant pour permettre à tous les gouvernements de participer pleinement aux diverses réunions. Le coprésident représentant le CCGU assurera les services de secrétariat requis, notamment pour les procès-verbaux et la préparation des documents.

Objectifs pour 2005-2010

La deuxième partie de la Stratégie comprend quatre objectifs pour la période 2005-2010 correspondant aux objectifs énoncés dans la première partie. Même si les objectifs suivants doivent s'appliquer pour un certain temps, ils pourraient occasionnellement être révisés et mis à jour :

1. Créer des opportunités et des mécanismes de perfectionnement pour les intervenants en gestion des urgences;
2. Échanger sur les programmes de base qui répondent aux besoins et initiatives de formation FPT en matière de gestion des urgences;
3. Créer et appuyer les mécanismes nécessaires pour faciliter la communication et l'échange d'information entre les gouvernements FPT;
4. Examiner et mettre à jour chaque année la Stratégie à la lumière des directives données par les ministres.

Mesures

Les objectifs pour 2005-2010 seront atteints et appuyés par les mesures d'actions énumérées à l'annexe qui suit. Découlant de la stratégie, ces mesures n'en font toutefois pas partie comme elles devront être régulièrement révisées et mises à jour. Les modifications doivent être approuvées par les CSRGU.